



INFN

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

www.infn.fr

**Formation obligatoire « Notaires nouvellement nommés »
des 16 et 17 octobre 2024
Formation en présentiel à l'INFN de Paris 10 rue Traversière 75012 Paris**

J O U R N E E D U M E R C R E D I 1 6 O C T O B R E 2 0 2 4

- 8 h 45 **Accueil des participants**
9 h 00 **Mot d'accueil, Me David BASNIER, Directeur du site INFN de Paris**
Propos introductifs, Me Pierre TARRADE, Président Chambre des Notaires de Paris

1 . R E G U L E R

- 9 h 15 / 10 h 30 **La discipline notariale**
*Gestion de la procédure disciplinaire par les instances professionnelles,
Le contrôle disciplinaire et les autorités de tutelle.*
Evolutions induites par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021.
**Me Charles-Edouard PESCHARD, Vice-Président de la chambre des notaires de Paris, en
charge de la discipline et de la déontologie.**
**Mme Florence LIFCHITZ, Substitute générale, Cheffe du département des professions,
Cour d'appel de Paris**
10 h 30 / 10 h 45 **Pause**

2 . M A N A G E R

- 10 h 45 / 12 h 30 **Le droit social notarial**
Mme Mathilde SCAGLIA, Juriste droit social, Département des relations sociales, CSN
*Convention collective, contrats de travail, Plan de formation des collaborateurs, entretiens annuels
d'évaluation*
Gestion des conflits du travail
Statut du notaire salarié
14 h 00 / 17 h 00 **La comptabilité notariale**
Gestion de l'office
Comptabilité notariale
Tableau de bord.
Nicolas BATAILLE, Patrice SOUCHON, Experts-comptables, Cabinet CTS

Soirée festive et conviviale offerte aux participants par les partenaires de l'INFN à compter de 20 h 00



INFN

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

www.infn.fr

JOURNÉE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

3. DEVELOPPER

- 8 h 45** **Accueil des participants**
- 9 h 00 / 12 h 30** **Les outils numériques pour développer l'office et personnaliser la relation client**
Mieux utiliser les outils métiers disponibles
Renforcer l'efficacité de vos équipes à distance grâce à la dématérialisation et aux plateformes collaboratives
Profitez dès à présent de la puissance de l'IA à l'étude
M. Hugo DELESCLUSE, Ancien notaire, Conseil en transformation numérique, Nonum.fr
- 14 h 00 / 17 h 00** **Les sociétés d'exercice professionnel des notaires**
L'alternative entre office individuel et société d'exercice
Présentation des structures d'exercice professionnel des notaires
Evolutions induites par l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 et par le décret 2024-873 du 14 août 2024
Me Frédéric ROUSSEL, Notaire honoraire, Directeur général de l'ANC

Objectif de la formation : répondre aux exigences du décret n°2011-1230 du 3 octobre 2011 qui impose des heures de formation spécifiques portant sur la gestion de l'office, la déontologie et le statut professionnel, aux notaires nommés depuis moins de deux ans.

Pré-requis : la formation s'adresse aux notaires nommés depuis moins de deux ans.